



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :

Jean-François VIGNAULT

Sous-préfecture de Cognac

Pôle collectivités – Aménagement du territoire

Tél. : 05 17 20 34 02

Courriel : jean-francois.vignault@charente.gouv.fr

Cognac, le 24 octobre 2025

Compte-rendu

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Martell&Co commune de ROUILLAC – 23 octobre 2025

Président de séance :

Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État » :

- Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac,
- M. Nicolas MAPPA, SIDPC de la préfecture de la Charente,
- M. Brice POULIQUEN, représentant M. le directeur de la DREAL,
- M. Renaud WITTEBROODT, DDT 16-86, représentant M. le directeur départemental des territoires.

Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés » :

- Mme. Dominique MANCIA, maire de ROUILLAC,
- M. Yves BONNEMAIN, représentant maire de GENAC-BIGNAC,
- M. Francis ROY, maire de SAINT-CYBARDEAUX,
- M. Bernard SALAMAND, maire de VAL-d'AUGE,
- M. Christian VIGNAUD, président de la CdC du Rouillacais,

Collège « exploitant » Martell&Co :

- Mme. Magalie MIGUEL, directrice industrielle,
- Mme. Amy MICHON, responsable qualité, sécurité & environnement,

Collège « riverain ou association de protection de l'environnement » :

- Mme Marie-Hélène BARATANGE, UFC Que Choisir,
- M. Michel BABINAULT, représentant de l'association Charente Nature.

Collège « salariés » :

- M. Georges LACASSAGNE, membre élu du CSE et membre titulaire de la CSSCT,
- M. Sylvain ROY, membre élu du CSE et secrétaire de la .

Absents :

- SIDPC de la préfecture de la Charente
- M. le Président du conseil départemental de la Charente ou son représentant

Autres participants :

- M. Thomas ABADIE, Inspecteur Environnement, DREAL
- M. Jean-François VIGNAULT, sous-préfecture de COGNAC
- M. le commandant Wilfrid MARIE, chef de la prévention, SDIS 16

La commission de suivi de site s'est réunie le jeudi 23 octobre 2025 à 14h00, la salle du conseil de MERPINS.

La séance est ouverte par Mme la sous-préfète, qui rappelle que cette commission de suivi du site (CSS) de Martell&Co, annuelle, vise à faire le point sur :

- le bilan (2024) et perspective de l'entreprise
- le rapport d'inspection de l'ud dreal-16

Présentation de l'entreprise MARTELL&Co

(cf : support de présentation sur le site de la préfecture : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Rouillac/CSS-MARTELL>)

Madame Magalie MIGUEL, aborde les sujets suivants :

- Présentation des sites Martell AOC COGNAC
- Présentation du site de Lignières & environnement du site
- Audits et certifications
- Risques Identifiés
- Bilan de l'analyse des impacts potentiels
- Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)

Une équipe de 8 préventeurs Martell ont réalisé 611 contrôles d'entreprises extérieurs intervenants sur leur site.

Le POI réalisé hors heures ouvrées le 12/06/2025 avait pour objectif d'entraîner l'équipe back-up (DOI, Chef PC), de tester l'organisation en cas de perte des communications avec le rondier sur le site et de tester l'organisation en soirée tardive.

Il a également permis de tester le dispositif d'astreinte, notamment sur l'aspect des prélèvements environnementaux confiés à l'APAVE, afin de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif en situation réelle. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des exigences issues de la réglementation dite « post-Lubrizol », qui impose aux exploitants Seveso et assimilés de prévoir les moyens nécessaires à la réalisation des premiers prélèvements environnementaux en cas d'incident.

- Mesures des impacts du site
- Projet d'extension

L'entreprise a procédé à sa première demande d'autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dans le cadre de la loi dite « loi industrie verte ». Cette démarche constitue pour elle une première expérience en la matière. Son retour d'expérience souligne que la phase préparatoire, plus dense mais concentrée sur une période courte, a permis une instruction ultérieure plus simple.

La consultation du public a suscité beaucoup d'intérêts, mais aucun retour n'a été enregistré.

Points réglementaires (DREAL)

(cf : support de présentation sur le site de la préfecture : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Rouillac/CSS-MARTELL>)

Les thématiques abordées lors de l'inspection du 6 mars 2025 sont les suivantes :

- AN25 PFAS moussettes

La DREAL rappelle l'obligation de substitution des émulseurs fluorés contenant des PFAS d'ici fin 2025 selon le cadre européen et national.

- AN25 Prélèvements environnementaux

Lors de la CSS, la DREAL a rappelé les principes d'obligations, à savoir :

- le **délai maximum de 4h** après le signalement de l'accident majeur pour **réaliser les premiers prélèvements environnementaux** (air, eau, sol)
- les **analyses** initiales doivent ensuite être **transmises ou engagées dans les 24heures**, afin d'obtenir les premiers résultats exploitables rapidement
- ATEX (atmosphère explosive)
- Prévention de la pollution (eau de surface et eaux souterraines)
- Risque incendie

La DREAL précise avoir instruit trois procédures dans le cadre de la loi «Industrie verte». Pour ce dossier, ce dispositif a permis de ramener le délai d'instruction à six mois à compter de la date à laquelle le dossier a été déclaré complet, contre un an selon l'ancienne procédure.

Aux termes des échanges, Madame la sous-préfète remercie les intervenants ainsi que les membres présents et lève la séance.

P/Le président

La sous-préfète



Nathalie CLARENCE



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) MARTELL – SITE DE LIGNERES – ROUILLAC - 2025

Actions de l'inspection
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

23/10/2025

Inspection du 6 mars 2025

Thématiques abordées :

- AN25 PFAS mousses
- AN25 Prélèvements environnementaux
- ATEX
- Eau de surface
- Eaux souterraines
- Risque incendie

→ "La présente inspection a permis de relever que l'établissement est correctement tenu et que l'ensemble des essais fonctionnels incendie, réalisés à la demande de l'inspection, se sont avérés concluants. Des demandes d'actions correctives et d'informations complémentaires sont formulées sur certains points (cf; rapport). En outre, il appartient à l'exploitant d'apporter des compléments concernant des points majoritairement qui ont trait à la maîtrise du risque incendie et à la gestion des situations d'urgence (sirènes, POI...).»

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>

Modifications des installations / Instruction

- Dossier d'autorisation environnementale déposé fin 2024 pour apporter des modifications du site, la création de 11 chais (augmentation des capacités de 76000 m³ environ), d'une unité de production d'eau osmosée.

Nota: il s'agit du 3ème dossier chais / distilleries à autorisation déposés en lien avec la réforme de la loi industrie verte en Charente.

- Plusieurs modifications du dossier sont intervenues pour prendre en compte les avis / demandes des différents services.
- Signature de l'arrêté d'autorisation effective depuis le 06/10/2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

05 49 43 86 00